



## COMPTE RENDU DU 14 JUIN 2018 MOUVEMENTS ET 1ÈRES AFFECTATIONS IP 2018

### Quelques chiffres :

- Équilibre général :
  - 162 vacances pour un total de 108 cadres en première affectations ;
  - 30 gels de postes ont été implantés (contre 60 dans le mouvement IP 2017) ;
  - 23 postes au choix non pourvus dans le mouvement 2018.
- Mouvement de mutations des IPFIP 2018 :
  - une stabilité des demandes : 233 demandes contre 234 dans le précédent mouvement ;
  - 149 demandes ont obtenu satisfaction soit un peu plus de 63 % des candidats à mutation contre 56 % l'année dernière et 58 % en 2016 ;
  - 35 demandes de rapprochement satisfaites contre 19 l'année dernière ;
  - 105 cadres obtiennent leur premier vœu (soit 71 % des affectés contre 62% l'année dernière).
- Mouvement de première affectation :
  - 108 cadres en première affectation auxquels s'ajoutent deux cadres promus en mobilité ;
  - 55 cadres obtiennent leur premier vœu ou un poste au choix ;
  - aucune affectation d'office.

### L'analyse du SCSFIP

Le SCSFIP ne peut être que satisfait du déplacement des gels qui donne de la respiration au mouvement 2018. Pour autant, il faut rester vigilant pour les mouvements à venir !

En effet, force est de constater que l'avenir reste obscur au regard des dernières annonces, qu'il s'agisse du rapport AP 2022 annonçant un changement de paradigme ou du dernier rapport de la Cour des comptes [« La DGFIP, 10 ans après la fusion... Une transformation à accélérer »](#) qui ne présage rien de bon pour les cadres supérieurs de cette belle et grande maison qu'est la DGFIP.

Ce n'est pourtant pas faute de demander depuis plusieurs années :

- de la visibilité pour le réseau et pour les restructurations espérées,
- de la cohérence dans les parcours de carrière,
- une anticipation des métiers de demain à la DGFIP...

En clair, une **véritable GPEEC** et une **stratégie assumée** pour moderniser notre réseau et maintenir

une qualité de service de haut niveau !

Ce qui peut paraître relever de l'évidence (qui ne serait pas d'accord avec cela ?) tarde pourtant à se concrétiser dans les faits...

À l'occasion de cette CAP, le SCSFIP a donc une nouvelle fois demandé de la « lumière au bout du tunnel », en insistant notamment sur la nécessité d'offrir des carrières dignes aux inspecteurs principaux (cf. notre liminaire)...

Sur ce point, la Présidente de la Commission précisant qu'une carrière digne n'était pas forcément une « carrière ascendante ».

C'est vrai, de nombreux collègues font le choix de ne pas passer de sélection et privilégient les changements géographiques ou fonctionnels mais n'oublions tout de même pas quelques faits ! Les représentants du SCSFIP ont tenu à rappeler que :

- si nous étions tout à fait favorables aux principes de concours et de sélection, le malaise tenait aussi beaucoup à la perte de visibilité des IP quant à leurs missions et leur alignement fonctionnel sur les IDIV ;
- les IP attendaient aussi un volume de promotion suffisant pour répondre à leurs légitimes aspirations de carrière ;
- le malaise des IP n'est pas une vue de l'esprit. Il est bel et bien réel.

## **Des évolutions pour la prochaine sélection AFIPA ?**

Nous l'avons une nouvelle fois précisé : 345 inspecteurs principaux entrent dans la plage d'appel de la sélection AFIPA en 2019 et la Direction générale voudrait arbitrairement maintenir un volume de recrutement identique aux années précédentes !

Un faible signal d'encouragement toutefois... et aussi le signe que le SCSFIP est entendu ! La présidente de la CAP a ainsi fait référence à [l'un des derniers billets du SCSFIP](#) précisant que « nos propositions seraient étudiées ». Le doublement de postes offerts a clairement été exclu évoquant une reconduite des volumes précédents (75 à 80) **mais** elle a précisé que le nombre de postes n'était pas encore déterminé et qu'il serait arrêté en fonctions des besoins fonctionnels de la DGFIIP. Elle a clairement évoqué le gel des postes AFIPA, qui était une première en 2018, et les marges de manœuvre potentielles que les dégels offriraient pour augmenter le volume de postes offerts à la sélection AFIPA 2019.

**Le SCSFIP restera vigilant et a en particulier noté qu'en réponse à l'une de ses questions posées lors de la CAP AFIPA du 15 février 2018, la Présidente de la CAP a précisé que les gels de postes AFIPA ne seront positionnés que pour une année (contrairement aux gels de postes IP, positionnés pour 2 ans).**

## **Quid des emplois Dircofi restés vacants ?**

Une fiche de poste sera publiée pour les offrir à des Idiv. Pour autant, ce ne sera pas la cible de la DG et ces postes ont vocation à être de nouveau proposés aux IP lorsqu'ils redeviendront vacants.

## **Gestion et suivi de vos demandes**

Sur le fonds des dossiers, le travail fait en amont de la CAP permet à de nombreux collègues d'obtenir satisfaction. Ce constat démontre si besoin en était tout l'intérêt du paritarisme dans un

contexte où l'on peut craindre une remise en cause suite aux dernières annonces ministérielles.

Nous rappelons donc aux adhérents IP du SCSFIP de solliciter bien en amont [leurs représentants](#) et de ne pas se censurer tant fonctionnellement que géographiquement, car de nombreux départements, particulièrement attractifs, sont difficiles à obtenir même en mutation à équivalence.